



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

- Vu les articles D 312-33 et suivants du code de l'éducation relatifs au conseil académique des langues régionales,
- Vu l'arrêté initial de composition en date du 25 novembre 2019,
- Vu le décret du 31 août 2020 portant nomination de monsieur LEMOINE Patrice en qualité de DASEN-DSDEN du Lot-et-Garonne.

A R R E T E MODIFICATIF N° 5

Article 1er : La composition du conseil académique des langues régionales est fixée comme suit, sous la présidence de madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

COLLEGE 1 – au titre de l'administration

En remplacement de M. POGGIOLI Dominique, DASEN-DSDEN du Lot-et-Garonne appelé à d'autres fonctions,

M. LEMOINE Patrice, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Lot-et-Garonne.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le

24 SEP. 2020


Anne BISACCHI FAURE